

6 rue Alphonse Rio • 56100 Lorient +33 297 83 11 69 · info@cc-sud.eu

Compte rendu de la réunion du Groupe de Travail Espèces Benthiques Zones VIII et IX Mercredi 25 Octobre 2023 – Saint Jacques de Compostelle et visioconférence

Serge Larzabal, président du groupe de travail, a introduit la réunion en remerciant l'ensemble des participants et en particulier les représentants des administrations nationales ainsi que de la Commission Européenne. L'ordre du jour et le compte rendu de la précédente réunion ont été validés à l'unanimité.

1. Point d'actualités du Groupe d'États Membres SUD (GEM SUD)

Les présentations ont été réalisées par l'administration française (DGAMPA), présidente du groupe d'États Membres pour 2023.

Jonathan Tholo (DGAMPA) a rappelé les points suivants :

- Dorade rose : le groupe d'États Membres a demandé à la Commission Européenne de défendre la reconduction des mesures en place dans le cadre des négociations UE-UK.
- Obligation de débarquement : la recommandation conjointe adoptée en mai 2023, sera prochainement retranscrite en acte délégué.
- Le GEM SUD a signé et transmis un courrier insistant la Commission Européenne à coordonner les réponses des États Membres aux consultations techniques du Royaume
- Cétacés : pour améliorer la gestion, une nouvelle recommandation conjointe a été approuvée par le groupe à l'automne 2023. Cette recommandation se concentre sur le Golfe de Gascogne et impose entre autres : la déclaration des captures accidentelles, un objectif d'observation embarqué qui s'accroît entre 2024 et 2026, une fermeture pour les engins à risque d'un mois entre janvier et février 2024 dans les eaux françaises, avec exemption pour les navires équipés de dispositifs techniques et/ou de caméras.

En réponse aux membres il est précisé que la fermeture s'applique aux navires de l'ensemble des États Membres pêchant en eaux françaises avec les mêmes conditions d'exemptions. La recommandation conjointe sera transmise aux membres, pour qu'ils puissent prendre connaissance des différentes exemptions disponibles en fonction des engins, la liste des dispositifs techniques utilisables sera transmise par chaque État Membre.

Serge Larzabal (CNPMEM) a alors rappelé que l'État Français est dans l'obligation juridique d'appliquer des mesures contraignantes, la fermeture d'un mois est un effort consenti face aux demandes soutenues par certaines ONG environnementales. Il faut tester et étudier les meilleurs dispositifs pour préserver la nature et l'Homme.

David Milly (Pêcheurs d'Aquitaine) a demandé pourquoi la zone de fermeture se situe uniquement en eaux françaises, Hélène Renault (DGAMPA) a alors rappelé que cette zone était identifiée comme plus à risque.





















6 rue Alphonse Rio • 56100 Lorient +33 297 83 11 69 · info@cc-sud.eu www.cc-sud.eu

Caroline Alibert Deprez (DGMARE) a indiqué que la Commission Européenne transmettra la recommandation conjointe au CSTEP pour évaluation au plus vite, pour une mise en vigueur à l'hiver 2024.

En réponse à Aurelio Bilbao (OPESCAYA), Hélène Renault a précisé que le nombre de pingers à utiliser dépend de l'engin et du dispositif sélectionné, il faudra se référer à la notice de fonctionnement.

Nicolas Fernandez Munoz (OPP Conil) a partagé que dans le Golfe de Cadiz des pingers utilisé pour éloigner des cétacés finissaient par les attirer en signalant de la nourriture.

2. Cétacés – Plan national français

Fabien Mansanti (DGAMPA) a dans la continuité des discussions présentées le plan national français. Ce plan s'ajoute à la recommandation conjointe, en précisant les mesures et objectifs franco-français.

- L'équipement en dispositifs technique sera accompagné par des aides à l'installation, un protocole scientifique de suivi pour améliorer les connaissances sera mis en place.
- Un objectif de 10% d'observation à bord pour les engins à risque et de 100 fileyeurs et 40 chalutiers équipés de caméras.
- Obligation de VMS pour les +8m (déjà effective pour les +12m)
- Poursuite du projet DELMOGES.

En réponse aux membres Hélène Renault a précisé que l'exemption à la fermeture est bien prévue soit pour l'utilisation de dispositif technique ou bien pour l'utilisation de caméras embarquées. Certains dispositifs fixés sur la coque des navires pour les fileyeurs permettent une activation par le marin-pêcheur ou qu'en réponse aux signaux des cétacés, ce qui est à favoriser selon l'administration française.

Les membres ; Aurelio Bilbao (OPESCAYA), Francisco Teijeira (Armadores de Marin), Santiago Folgar Gutierrez (AVOCANO) ont souligné le besoin de transmettre la liste des dispositifs utilisables au plus vite et les éléments techniques pour éclairer la décision des professionnels.

3. Projet d'avis TAC 2024





















6 rue Alphonse Rio • 56100 Lorient +33 297 83 11 69 · info@cc-sud.eu

Chloé Pocheau (secrétariat du CCSUD) a présenté le projet d'avis, qui présente, suite à la nonrédaction d'un avis sur le Policy Statement, une introduction détaillée, rappelant le contexte actuel difficile pour le secteur et les éléments extérieurs au secteur qui impactent les stocks halieutiques.

Javier Lopez (OCEANA) a demandé plus de détails concernant la demande d'une « clause de stabilité » pour certains stocks. Les ONG environnementales souhaiteraient que des seuils soient définis afin de ne pas mettre en danger la récupération d'un stock.

Raul Garcia (WWF) en accord avec Javier Lopez a ajouté qu'un cadre de long terme (une stratégie d'évaluation de capture) permettrait plus de stabilité, des mécanismes pour prévoir les risques sont alors nécessaires.

Sergio Lopez (OPP Burela) a rappelé que cette demande de pluriannualité n'est pas nouvelle. Concernant le merlu, des doutes persistent sur la qualité des données et pour la langoustine, malgré son inclusion dans un plan de récupération, les possibilités de pêche sont en baisse parce que la UF est plus petite et que les changements de modèle de gestion ne sont pas pris en considération.

Nicolas Michelet (CNPMEM) a ajouté que le secteur français souhaitait faire part du paradoxe entre le bilan du Policy Statement; positif pour le Golfe de Gascogne, et les avis du CIEM, en forte baisse pour de nombreux stock. Cette situation est selon eux, le résultat d'évolutions extérieures à la pêche professionnelle, notamment deux points : le changement climatique et une nouvelle modélisation des stocks. En effet sur ce dernier point le CIEM a développé une nouvelle modélisation (RFB rule) pour les stocks DLS, notamment Lieu jaune et merlan. Cela conduit à des baisses de 40% des possibilités de pêche, le secteur demande donc une atténuation de la baisse, ou de l'appliquer sur plusieurs années. La baisse sera non tenable appliquée en l'état.

Miren Garmendia (OPEGUI) a commenté qu'un engagement pour l'amélioration des connaissances sur ces stocks doit être pris, dans un délai donné, pour comprendre la situation actuelle.

Javier Lopez (OCEANA) et Raul Garcia (WWF) ont remercié les explications et insiste ils ne sont pas contre une pluri-annualité mais des garanties doivent être prises et transmettre un message fort de demande financement des études d'amélioration de la connaissance des stocks. Une réécriture de ce paragraphe permettra d'obtenir un avis consensuel. Raul Garcia a ajouté que le pilier socio-économique de la PCP est défaillant. Il faut trouver des objectifs, gagner en résilience.

David Milly (OP Pêcheurs d'Aquitaine) a rappelé que la situation économique de la flotte européenne (présentée en mai au CC SUD) présentait une dégradation entre 2022 et 2024. Une étude française prévoit également une dégradation sur l'ensemble des scénarios étudiés. La baisse des TAC proposée va accentuer cet effet.





















6 rue Alphonse Rio • 56100 Lorient +33 297 83 11 69 · info@cc-sud.eu

Caroline Alibert-Deprez (DGMARE) a indiqué que la Commission Européenne serait intéressée pour recevoir ces résultats, pour donner une image globale de la flotte.

Serge Larzabal (président du groupe de travail) a conclu qu'un temps sera donné aux membres pour proposer une réécriture du paragraphe sur la pluri-annualité. Les membres seront également appelés à commenter chaque stock.

4. Projet d'avis EMV

Après la présentation du projet d'avis transmis par le CC Nord-Ouest, Ana Matias (SCIEANA) au nom des ONG environnementales du CC SUD a demandé un temps de réponse supplémentaire pour étudier le projet. Javier Lopez (OCEANA) a commenté que l'adoption d'un avis commun devrait se travailler plus en amont, avec des réunions communes, les délais proposés aujourd'hui sont trop courts, la procédure suivie ne semble pas adéquate selon lui.

Au vu des éléments de calendrier apportés par Caroline Alibert-Deprez (DGMARE) : un rapport actualisé du CSTEP sera disponible mi-Novembre, un délai sera donc demandé au CC Nord-Ouest. Dans le cas où l'adoption d'un avis commun ne serait pas possible, le CC SUD pourra et devra rédiger son propre avis.

Sergio Lopez (OPP BURELA) a rappelé que cette demande a été faite par le groupe de travail du CC Nord-Ouest réunit en séance il y a quelques semaines, le projet d'avis a déjà reçu une pré-approbation lors de cette réunion. Il s'agit de faire un avis pour soutenir le besoin d'une analyse d'impact socio-économique des fermetures proposées, elles sont insoutenables pour la flotte palangrière représentée par Sergio Lopez. La réglementation est mal faite selon lui et il faudrait la suspendre jusqu'à la réception d'études scientifiques adéquates.

5. Présentation socio-économique de l'Université de Saint Jacques de Compostelle (disponible sur le site du CCSUD)

Gonzalo Rodriguez (Université de St Jacques de Compostelle) a réalisé et présenté l'étude d'impact économique sur la flotte de l'OPP Burela (Spécialisée sur la palangre) de la fermeture des zones EMV. L'objectif est de déterminer si la flotte reste viable à moyen terme. Trois scénarios ont été étudiés avec différents paramètres sur l'évolution des coûts et de la production et confirme que trois scénarios étudiés concluent à des pertes économiques et un déclin social (perte d'emplois). Cette flotte si spécialisée et traditionnelle n'a pas d'alternative, et à moyen terme n'est pas viable quel que soit le scénario.

Sergio Lopez (OPP BURELA) a remercié la présentation et souligné la collaboration de son organisation pour l'obtention des données, les travaux se poursuivront pour actualiser les données.





















6 rue Alphonse Rio • 56100 Lorient +33 297 83 11 69 • info@cc-sud.eu www.cc-sud.eu

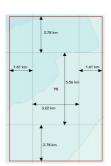
Juan Manuel Trujillo (ETF) a commenté qu'une dégradation du secteur de la pêche européenne aurait une conséquence sur l'indépendance alimentaire de l'Union au profit de pays tiers, notamment la Chine, cela va à l'encontre des intérêts européens.

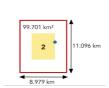
Les navires chinois pêchent sans limites et initient une nouvelle route de la soie, autour du monde, aucune donnée n'est transmise aux organisations internationales, ils utilisent les pavillons d'autres pays, le traçage de leurs produits doit s'améliorer.

Raul Garcia (WWF) s'est interrogé sur le transfert de données des États Membres vers le CIEM, cela ne semble pas fonctionner correctement. La question de la Chine est étudiée au LDAC, il est question de la compétitivité de la flotte européenne, il faut comprendre si des mécanismes l'impactent.

Jean-Marie Robert (Pêcheurs de Bretagne) a présenté la carte ci-dessous afin de démontrer l'écart de taille entre les c-square du nord de l'Europe et du sud de l'Europe. Il indique également que la taille de la zone tampon est différente entre l'axe nord-sud et l'axe est-ouest. Ces différences devraient être homogénéisées. En réponse à Francisco Teijeira (Armadores de

Marin), il est bien précisé sont des exemples : le pour l'ensemble des c-





que les zones utilisées problème est identique squares.

6. Questions diverses

Le secrétariat du CC SUD a indiqué aux membres que le questionnaire sur les mesures techniques de la Commission Européenne sera prochainement transmis aux membres, après proposition de premiers commentaires par les présidents de groupe.

BILAN:

- Les membres ont reçu une première information sur la recommandation conjointe sur les cétacés, chaque États Membres devra fournir une liste de dispositifs techniques utilisables pour janvier 2024.
- Les membres disposeront d'un délai suffisant pour commenter le projet d'avis TACs 2024 avant le Comité Exécutif de novembre.





















6 rue Alphonse Rio • 56100 Lorient +33 297 83 11 69 • info@cc-sud.eu www.cc-sud.eu

> Un délai supplémentaire sera demandé au CC Nord-Ouest pour répondre à sa consultation sur son projet d'avis.

















